



Separation achat voiture pdt separation

Par **mampp**, le **10/07/2013** à **20:12**

mon mari a achete une voiture pdt notre separation de fait(et non de corps) puisqu aucune procedure na été faite;

hors maintenant il demande divorce ;est ce que le montant de cette voiture de 23000 euros doit etre declaree a l avocat et est ce que cela va etre separee et sachant que tout a été separer depuis 6 ans entre nous sans rien sans papiers.dois je en reclamer la moitie merci de me repondre mampp

..... Of course ! (la voiture)